

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 19 OCTOBRE 2020

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Patrimoine et travaux
 - A. Création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent : Lot 3 - Avenant n° 2
 2. Economie
 - A. Aide Coup de pouce aux initiatives d'adaptation et de relance économique post-covid-19 : attribution d'aides
 - B. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides
 3. Finances
 - A. Renouvellement de la ligne de trésorerie
-

Date de la convocation : 13 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Patrick MEYER.

Absent excusé représenté : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, Mme Monique PINET pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Patrick MEYER

Assistaient également à la séance :

- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Patrimoine et travaux

A. Création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent : Lot 3 - Avenant n° 2

Il est rappelé au Bureau le marché de travaux de réhabilitation de l'auberge et création de locaux d'animation à St Clément, réalisé en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge.

Le lot n° 3, Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SARL Menuiserie Charpente SALLES, doit faire l'objet d'un avenant en plus-value pour pose de peinture anti rouille sur fenêtres acier.

Par conséquent, pour la partie locaux d'animation de l'Ecole du vent, ces travaux correspondent à une plus-value de 2 772 € HT.

Par le présent avenant, le montant initial du lot 3 du marché de création de locaux d'animation est porté à la somme de : 18 982 € HT.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 pour le lot n° 3 du marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'Ecole du vent à St Clément, attribué à l'entreprise SARL Menuiserie Charpente SALLES ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2. Économie

A. Aide Coup de pouce aux initiatives d'adaptation et de relance économique post-covid-19 : attribution d'aide

Par arrêté n° 147/2020 du Président en date du 29 juin 2020, la Communauté de communes Val'Eyrieux a approuvé la signature avec la Région de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les EPCI.

En complément, par arrêté n° 148/2020 du Président en date du 29 juin 2020, la Communauté de communes Val'Eyrieux a également adopté un règlement d'aide pour le dispositif « Coup de pouce aux initiatives d'adaptation et de relance économique post-covid-19 ».

Il est proposé au Bureau d'approuver le dossier de demande d'aide reçu dans le cadre de ce dispositif, tel que décrit dans le tableau joint en Annexe 1, et d'autoriser le Président à notifier l'entreprise concernée de l'aide qui lui est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution de l'aide tel qu'indiqué en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier l'entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

B. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides

Le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers joints en Annexe 2 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 2 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

3. Finances

A. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il est rappelé au Bureau que la Communauté de communes recourt, pour une gestion active de ses finances, à une ligne de trésorerie de 500 000 €. Celle en cours arrivant à échéance, il convient d'en souscrire une nouvelle pour une durée d'un an.

Après consultation, il est proposé au Bureau de retenir la proposition de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

| | |
|----------------------------------|--|
| Nature | Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages |
| Montant maximum | 500 000.00 € |
| Durée maximum | 364 jours |
| Taux d'Intérêt | 0.440% |
| Base de calcul | 30/360 |
| Modalités de remboursement | Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale |
| Date de prise d'effet du contrat | 05/11/2020 |
| Date d'échéance du contrat | 04/11/2021 |
| Garantie | Néant |
| Commission d'engagement | 500 €, soit 0.100% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat |
| Commission de non utilisation | 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant |
| Modalités d'utilisation | L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « banque en ligne » de la Banque Postale. Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée. Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages. |

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 500 000 € aux conditions du contrat proposé par la Banque Postale ; autorise le Président à signer le contrat et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Chabal', with a small flourish at the end.

Annexe 1**Coup de pouce aux initiatives d'adaptation et de relance économique post-covid-19
Attribution d'aide**

| Dénomination de l'entreprise | Chef d'entreprise | Adresse du siège | Adresse du projet | projet | catégorie(s) dans laquelle (lesquelles) rentre le projet | montant € HT du projet | Dépense éligible € HT | Subvention proposée € | Taux d'aide proposé |
|------------------------------|-------------------|--|--|---|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| CAPUCINE | Joëlle BORY | 1 Place Saléon Terras 07160 LE CHEYLARD | 1 Place Saléon Terras 07160 LE CHEYLARD | Remplacement de la porte d'entrée et de deux vitrines du local commercial | Initiative contribuant à la performance écologique de l'entreprise | 4 235,00 € | 4 000,00 € | 2 800,00 € | 70% |

Annexe 2

Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité Attribution d'aide

| Dénomination de l'entreprise | Chef d'entreprise | Adresse du siège | Adresse du projet | projet | montant € HT du projet | Dépense éligible € HT | Subvention proposée € | Taux d'aide proposé |
|------------------------------|-------------------|---|---|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| Cyril Auto Services | Cyril TARAVEL | 315 route d'Issas 07 310 ARCENS | 315 route d'Issas 07 310 ARCENS | Acquisition d'une valise de diagnostic électronique et équipements | 2 565,00 € | 2 565,00 € | 256,50 € | 10% |
| La Mie Chaude | Anaïs LEMIRE | 1 rue du 5 juillet 1944 07 160 LE CHEYLARD | 1 rue du 5 juillet 1944 07 160 LE CHEYLARD | Création d'un point chaud | 30 812,00 € | 30 000,00 € | 3 000,00 € | 10% |